



## clause dans convention de divorce

Par **lilichat**, le **05/02/2012 à 09:22**

Bonjour,  
nous avons décidé de divorcer.  
nous avons 2 enfants.  
puis-je faire mettre une convention de divorce, précisant que nos enfants ne peuvent être mis en présence d'un des membres de la famille (un oncle) de mon mari, sans la présence de celui-ci?  
sachant que mon futur ex mari est d'accord.  
merci

Par **Laure11**, le **05/02/2012 à 18:33**

Bonsoir,

Vous faites un divorce par consentement mutuel ? Si c'est le cas, vous l'indiquez dans la convention commune.  
Pour un autre style de divorce, vous demandez à votre mari une attestation dans laquelle il indique qu'il refuse que ses enfants soient mis en présence de...(indiquer le nom) sans que lui-même ne soit présent avec eux.  
Cordialement.

Par **lilichat**, le **05/02/2012 à 21:24**

merci beaucoup pour votre réponse.